



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Pôle relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-PRAP
n° DGESCO-D2022-008151
Affaire suivie par :
Christiane DOUCEMENT
Tél : 01 55 55 20 17
Mél : christiane.doucement@education.gouv.fr

Paris, le **08 SEP. 2022**

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le président,

Vous avez sollicité, pour la « Fédération française des Usagers de la Bicyclette – FUB » l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, avec extension de l'agrément aux associations membres du réseau FUB (93 vélos écoles) en application de l'article D.551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis favorable du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance du 31 mai 2022, j'ai décidé de vous accorder cet agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Monsieur Olivier SCHNEIDER
Président de la « Fédération des Usagers de la Bicyclette - FUB »
12, rue Finkmatt
67000 Strasbourg